

Une action naturelle

Permet
l'infiltration

Recharge de
la nappe
phréatique

Potentiel de
traitement
des eaux

Diminution du
ruissellement



Les services de la Ville de Bedford et de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi vous conseillent dans la réalisation et la conformité de votre projet de gestion durable des eaux pluviales.

Pour plus d'information, consultez le site de la ville, ville.bedford.qc.ca ou l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi au 450-248-0100.

Partenaires du projet

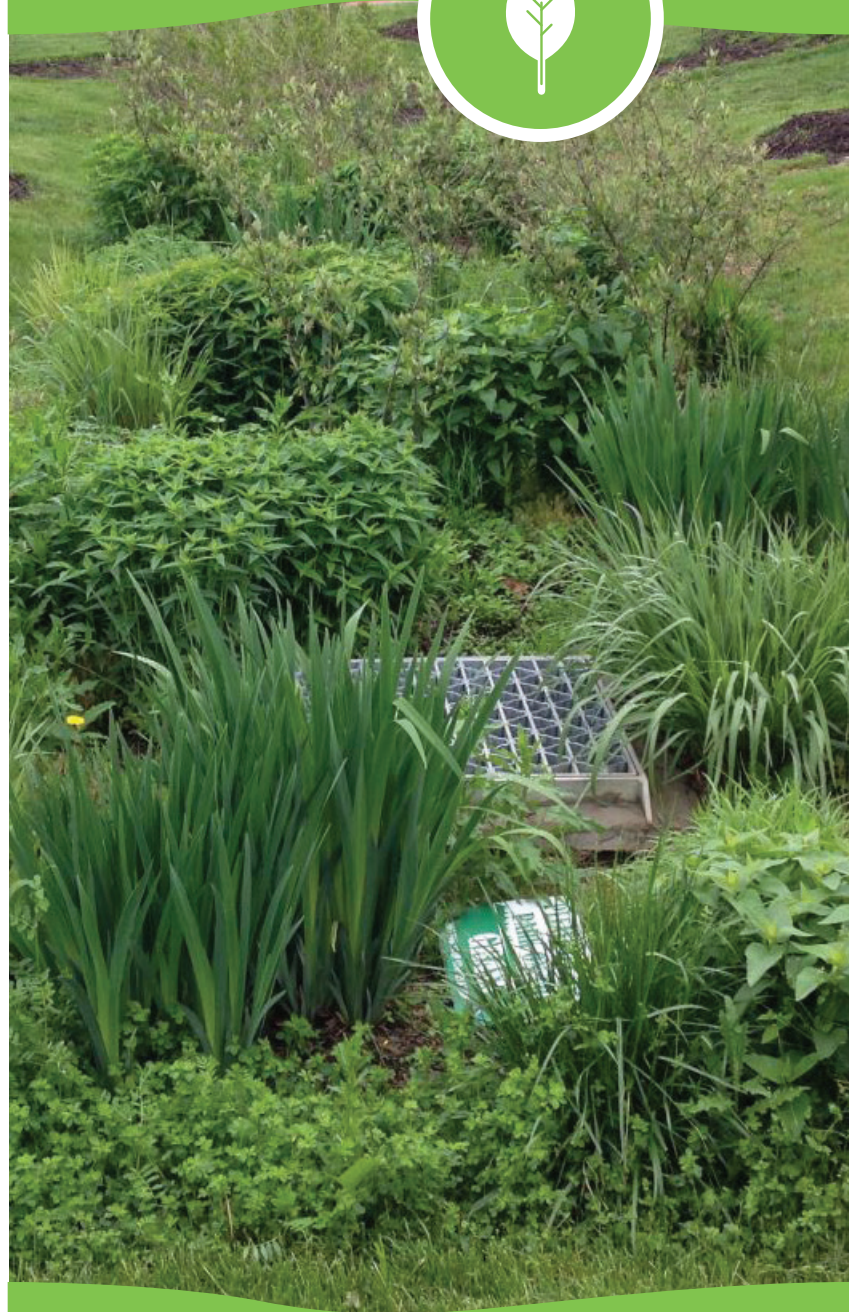


Ce projet est financé par le Fonds vert
du gouvernement du Québec.



Aménagement d'un puits d'infiltration

03



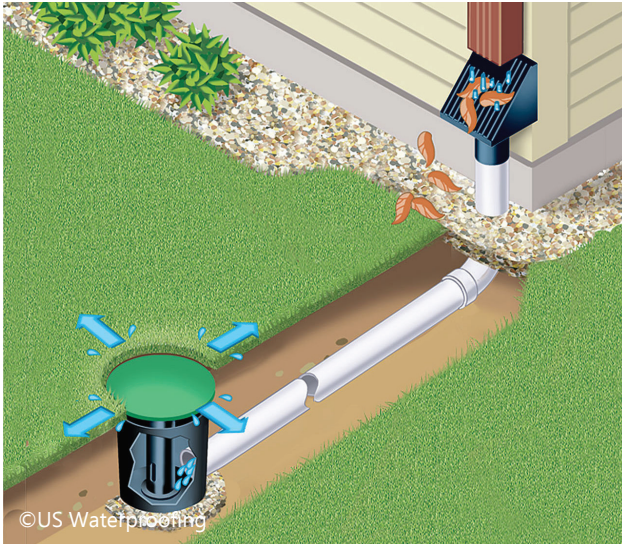
© Montgomery County MD

An English version of this pamphlet is also available
on the Town of Bedford website at ville.bedford.qc.ca

Comment est-il possible d'intervenir ?

Bonnes pratiques

La descente de gouttière est prolongée par une conduite qui dirige les eaux pluviales dans un puits aménagé de manière à pouvoir les traiter et les réinfiltrer dans le sol. Il est possible d'aménager un puits d'infiltration ailleurs sur le terrain afin de récolter les eaux de ruissellement.



Conseils de construction

- 1 Collecter les eaux de pluie en provenance de la descente de gouttière et les diriger vers le puits d'infiltration.
- 2 Aménager le puits d'infiltration en creusant un trou sur le terrain. Une grille peut être installée pour protéger l'excavation.
- 3 Installer un massif drainant constitué de matériaux poreux tels que du gravier, des granulats ou du sable.

Le massif drainant permet de traiter les eaux pluviales avant leur réinfiltration dans le sol. Celui-ci doit être situé à au moins 2 mètres au-dessus de la nappe phréatique.
- 4 Pour assurer l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, ce dernier ne doit pas être ni argileux, ni silteux.

Pour ces démarches, l'avis d'un professionnel peut être requis

Conseils d'entretien

Une visite annuelle de l'installation est à prévoir afin de s'assurer qu'aucun déchet ou débris n'obstrue l'ouvrage. Pour assurer l'écoulement, il faut nettoyer le grillage en enlevant les feuilles et les débris. Le remplacement des matériaux filtrants doit être effectué tous les 2 à 5 ans pour assurer une capacité d'infiltration maximale.

Que dit la réglementation municipale ?

Les eaux de pluie peuvent également être déversées dans un réservoir conçu spécifiquement à cet effet ou un jardin de pluie situé à 3 mètres et plus du bâtiment.

